

Séance du 16 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 07 septembre 2015

Présents : Pascal THEVENOUX, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Xavier ANGLEYS à Pascal THEVENOUX.

Absents excusés : Lionel BEAUPERE, Michelle LATOUR, Philippe SABOT.

Secrétaire de séance : Martine LUSTIERE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2015.

A L'ORDRE DU JOUR

Décision modificative

Suite à des pannes successives concernant le matériel de cuisine appartenant à la commune et mis à disposition de Vincent et Sophie AUBRET ayant fait l'objet de réparations, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

Budget principal

60628 Autres fournitures non stockées	- 2 176 €
65737 Autres établissements publics locaux	+ 2 176 €

Budget hôtel du Port

74741 Communes membres du GFP	- 2 176 €
61522 Bâtiments	+ 2 176 €

Stéphanie LEVAVASSEUR

Dans le cadre de son Contrat Emploi d'Avenir et du programme de formation qui s'y rattache, Stéphanie LEVAVASSEUR s'est inscrite à la formation de consolidation du BAFA qui s'est déroulée du 8 au 13 août à Montceau les Mines. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune prenne en charge cette formation (coût 415€) et autorise Monsieur le Maire à lui rembourser cette formation.

COMCOM

Fusion des comcom « Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise », « Le Donjon Val Libre », « Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise »

Dans le cadre de la réforme territoriale et notamment sur l'évolution du rôle et du périmètre des intercommunalités, Monsieur le Maire rappelle la démarche, initiée par la Communauté de communes Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise, d'organiser des rencontres avec les EPCI voisins dont les Communautés de communes « Le Donjon Val Libre » et « Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise ».

Aussi, pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement des territoires ruraux, en tenant compte des réalités du terrain, de la cohérence à rechercher tant dans le périmètre d'une intercommunalité plus large que dans ses compétences, Monsieur le Maire propose d'approuver le principe de fusion des 3

communautés de communes ci-après : « Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise » - « Le Donjon Val Libre » et « Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de fusion des 3 communautés de communes « Val de Besbre-Sologne bourbonnaise » - « le Donjon Val Libre » et « Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise », permettant de d'envisager une cohérence territoriale plus forte, de mettre en œuvre une organisation adaptée aux enjeux et à l'avenir de la ruralité, de renforcer la dynamique communautaire et développer des services de proximité en réponse aux besoins des populations présentes et futures,
- de mandater le Maire pour notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Allier et à la Communauté de Communes « val de Besbre-Sologne Bourbonnaise ».

Désignation d'un référent pour l'accueil des nouvelles populations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'accueil et pour renforcer sa cohérence et son efficacité sur l'ensemble du territoire, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner un référent élu à l'accueil des nouvelles populations au sein de chaque Conseil Municipal.

Le rôle du référent accueil est d'accueillir et d'orienter les nouveaux arrivants, les porteurs de projets durant leur installation (recherche logement emploi, loisirs etc...) vers les services compétents. Il permettra aussi de renforcer le lien et le partenariat entre la communauté et les communes du territoire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la désignation au sein de chaque Conseil Municipal d'un référent d'accueil communal élu dédié à l'accueil de nouvelles populations dans les 16 communes du territoire.
- et désigne Monsieur Christophe RONGET, référent d'accueil communal élu dédié à l'accueil de nouvelles populations.

SICTOM :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le SICTOM Nord Allier en faveur de la réduction des déchets. Par le biais de cette convention la commune pourra bénéficier du soutien du SICTOM pour la mise en place de gestes et actions favorisant la réduction des déchets au quotidien.

SDE

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 : "Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides".

Dans le cadre du maillage du département en bornes des recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination notamment avec les 3 Communautés d'Agglomération.

Il apparait que l'adhésion des Communautés d'Agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que par délibération de leur Conseil Communautaire, respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les trois Communautés d'Agglomération de l'Allier, de Vichy, Montluçon et Moulins, ont demandé leur adhésion au SDE03.

Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE03 a approuvé l'adhésion des Communautés d'Agglomération.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales (articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux Conseils Municipaux et Conseils Communautaires des communes et Communautés de Communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise l'adhésion des 3 Communautés d'Agglomération de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE03.

Contrat CUI

Le contrat de Muriel CHANUT arrivant à son terme le 03 novembre 2015 et le renouvellement n'étant plus possible, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter une personne éligible au contrat

CUI pour une durée de 20 heures hebdomadaire afin d'assurer les mêmes missions au sein de notre collectivité (ménage, aide à la cantine, accompagnement des enfants...) et à signer le contrat.

Dotations aux associations

Suite à la demande des organisateurs du concours de labour et du Comité de Foire, le Conseil Municipal décide d'accorder en lots, plutôt que des coupes, des bons d'achats de 20€ dans les commerces de Pierrefitte (restaurant, épiceries, salon de coiffure...) un roulement sera instauré.

Pêche de nuit

Suite au bon déroulement des pêches de nuit au cours des quatre mois écoulés et malgré des postes non vendus à certaines périodes, le Conseil Municipal décide de poursuivre les pêches de nuit pour les mois de septembre, octobre et novembre, le dernier week-end du mois étant retenu. Une interruption est programmée pour les mois de décembre, janvier et février avec reprise le dernier week-end de mars.

Dénomination et numérotation des rues : constitution d'un groupe de travail

La commission « Dénomination et numérotation des rues » sera constituée de Pascal THEVENOUX, Martine LUSTIERE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Amélie PAPILLON et de Laurent TALON.

Projet développement éolien

Le préfet de région a approuvé le 20 juillet 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de la région Auvergne. Le SRCAE fixe, à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050, les orientations concernant, entre autres, l'atténuation des effets du changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables.

La commune de Pierrefitte sur Loire est considérée, dans le SRCAE Auvergne, comme une zone adaptée à l'exploitation de l'énergie éolienne et souhaite étudier la possibilité du développement de cette énergie sur son territoire.

Vu l'avis favorable de la commission d'élus ayant participé à la présentation d'un projet potentiellement réalisable sur le territoire communal par la société « Soleil du Midi », partenaire de la société « WKM France ».

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés et à l'exception de Monsieur CHARPIN qui n'a pas pris part au vote, décide après avoir pris connaissance des études déjà réalisées d'émettre un avis de principe favorable pour que les sociétés « Soleil du Midi », et « WKM France » poursuivent leurs études en vue de la réalisation du projet éolien présenté.

Point tri sélectif : Le Conseil Municipal est informé que le point tri sélectif à l'entrée du camping est en service depuis le milieu de l'été et qu'il est accessible à tous les riverains du secteur.

Maisons fleuries

La commission communale s'est réunie le vendredi 17 juillet, en présence de Maurice COLLETTE, Laurent TALON et Xavier ANGLEYS pour la commune de Pierrefitte, Madame PRIEUR pour la commune de Molinet, Madame DESMOULES pour la commune de Saligny sur Roudon, Madame BOURRACHOT pour la commune de Coulanges et Monsieur SENNEPIN pour la commune de Diou.

Le jury adresse ses félicitations à Madame Georgette LAFAY pour sa première place ainsi qu'à toutes les participantes. Félicitations également à Sophie et Vincent AUBRET pour le fleurissement de leur hôtel restaurant "La Péniche", Didier SARIM pour le fleurissement de son épicerie et aux employés communaux pour le fleurissement de notre village.

Palmarès 2015 :

Georgette LAFAY

Marie-Christine ALISSANT

Chantal COLLETTE

Éliane PAPILLON

Marguerite DUCAROUGE

Jacqueline ANGLEYS
Gérard THEVENOUX
Sandra PAPILLON ex æquo avec Martine THEVENET
Marthe THEVENOUX

Questions diverses

Repas du CCAS : Monsieur Christophe RONGET représentera la municipalité au repas du CCAS.

Bulletin municipal : la commission information s'est réunie dernièrement pour commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal qui sera distribué début 2016.

Commission voirie : une visite des chemins est programmée pour constater les travaux réalisés dans l'année et étudier les travaux à réaliser. Une visite du local technique a également été faite.